

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE D'AUTORISATION SOUMISE PAR AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS POUR L'EXPLOITATION D'ASSIGNATIONS DE FRÉQUENCE POUR UN SYSTÈME SATELLITAIRE BASÉ SUR UNE CONSTELLATION NON-GEOSTATIONNAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET RELATIFS AU DEMANDEUR

La présente demande est soumise par la société Airbus Defence and Space SAS (Registre du commerce et des sociétés de Toulouse 393 341 516), dont le siège social est domicile : 31 Rue des Cosmonautes ZI DU PALAYS 31402 Toulouse.

A la date de la demande, le demandeur est déjà titulaire de deux autorisations délivrées par arrêtés du 22 juin 2021 et du 27 février 2023.

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1. Renseignements relatifs aux assignations de fréquences

Bandes de fréquences (MHz) et sens de transmission	Polarisations	Désignation du réseau à satellite	Références Publications UIT	Références et dates Circulaires UIT (WIC ou IFIC)
5030-5091 (↑) 5030-5091 (↓)	Mixte (circulaire gauche et circulaire droite)	AST-NG-C-4	CR/C/4587 CR/C/4587-MOD 1 CR/C/4587-MOD 2 CR/C/4587-MOD 3	2868 / 17.04.2018 2891 / 19.03.2019 2983 / 01.11.2022 3025 / 15.12.2023

La zone de service demandée pour l'exploitation des assignations de fréquence de la bande de fréquences 5030-5091 MHz porte sur l'ensemble de la Terre visible.

Les assignations de la bande de fréquences 5030-5091 MHz contenues dans les sections spéciales précédemment mentionnées seront exploitées dans le service mobile aéronautique (R) par satellite.

Les assignations de fréquence du système à satellites AST-NG-C-4 ont été communiquées par l'ANFR à l'UIT pour le compte de la société Airbus Defence and Space SAS.

2.2. Renseignements relatifs au système satellitaire

Les assignations de fréquences qui font l'objet de la présente demande seront exploitées par une charge utile, fabriquée par Airbus defense and Space et installée sur la station spatiale internationale. Cette charge utile embarque l'intégralité des bandes de fréquences des assignations visées et couvre l'ensemble des zones de service qui font l'objet de cette demande. Cette charge utile participe aux opérations réglementaires de mise en service des assignations demandées.

L'exploitation par cette charge utile pourra être complétée par une constellation de satellites destinée à fournir des services de communication au plan mondial en bande C.

2.3. Justification de la capacité à contrôler les émissions de l'ensemble des stations radioélectriques, y compris les stations terriennes, utilisant les assignations de fréquences

La charge utile du réseau à satellite AST-NG-C-4 est contrôlée par le « Network Operation Center », centre opérationnel d'Airbus Defence and Space SAS, physiquement localisé sur le site sécurisé d'Airbus Defence and Space SAS à Toulouse. Le centre opérationnel d'Airbus Defence and Space SAS est entièrement responsable de tous les aspects concernant les opérations de la charge utile, incluant, sans pour autant être limité, au contrôle des émetteurs à bord. Un opérateur est disponible pour implémenter les ordres à envoyer à la charge utile présente sur la station spatiale internationale satellite.

En conséquence, Airbus Defence and Space, au travers du mécanisme ci-dessus, sera en capacité de se conformer aux demandes et instructions du gouvernement Français, s'agissant du contrôle des émissions de la charge utile exploitant les assignations de fréquences du réseau satellitaire AST-NG-C-4, conformément au II de l'article L.97-2 du CPCE.
